

Commission Environnement lémanique

Changins, 25.05.2018

A l'occasion de sa séance de ce jour, la Commission de l'environnement lémanique, présidée par le Conseiller d'Etat genevois M. Luc Barthassat, a tenu à présenter le bilan de son activité depuis 2014. Les réalisations ont été riches et nombreuses, prouvant toute la pertinence du Conseil du Léman en tant qu'outil de gouvernance régional. La Commission a tenu à remercier M. Luc Barthassat et son département pour sa forte implication dans la réussite des projets décrits ci-dessous.

Tour du Léman à vélo

C'est en juin 2015 qu'a été inauguré le "Tour du Léman à vélo". Cette initiative est le fruit d'un important travail de balisage, sur cinq territoires et deux pays, tout autour du lac avec des panneaux spécifiques permettant aux cyclistes de parcourir les 200 kilomètres autour du Léman.

Une carte spécifique, imprimée à l'usage du grand public et disponible sur le site internet du Conseil du Léman www.conseilduleman.org, a été éditée pour permettre à tout un chacun de choisir son itinéraire.

Valorisation de la Filière bois

Partant du constat que la filière bois a une importance économique et environnementale majeure, la Commission a souhaité lancer une étude pour valoriser ce secteur en développant une approche transfrontalière.

Trois organismes de la Haute-Savoie, de la Suisse romande et de l'Ain, chargés de la promotion du bois de part et d'autre de la frontière, ont été mandatés pour procéder à un état des lieux de la filière bois dans le bassin lémanique et faire des propositions pour un renforcement des échanges, le développement de synergies et pour la mise en place d'outils visant à encourager l'utilisation du bois indigène.



Protection de l'air

Dans le domaine de la protection de l'air, la Commission a souhaité être informée des développements du plan d'actions transfrontalier d'amélioration de la qualité de l'air (plan d'actions PACT'AIR) mis en place sur le territoire du Grand Genève. La présentation de ce modèle commun d'analyse et de prévision de la qualité de l'air a suscité un vif intérêt pour l'espace lémanique.

Infrastructures nautiques

La densité d'embarcations de tous types naviguant sur le lac a amené la Commission à s'interroger sur "la cohabitation" à envisager pour que chaque activité puisse s'exercer dans les meilleures conditions possibles. En collaboration avec la CIPEL, l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques concernant les activités nautiques est à l'étude.

Compte tenu du prochain changement de législature du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève au 1^{er} juin 2018, c'est Mme Véronique Baude, vice-présidente de la commission environnement lémanique, qui assurera la continuité des travaux jusqu'à la désignation par le gouvernement genevois de ses nouveaux représentants au Conseil du Léman.

Pour toute information complémentaire :

M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat et président de la Commission Environnement du Conseil du Léman, en contactant M. Thomas Putallaz, secrétaire général adjoint, [DETA](#), 0041 79 417 09 69.

Mme Véronique Baude, vice-présidente du Département de l'Ain et vice-présidente de la Commission Environnement du Conseil du Léman, en contactant la direction des affaires européennes et transfrontalières du Département de l'Ain, 0033 4 74 24 48 24.